

# Rapport hiérarchique - Invalidité

## Accident en service commandé

### Identification de l'agent

Nom de naissance : .....Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Grade : .....

Activité professionnelle exercée au moment de l'accident : .....

### Accident

Date de l'accident : ...../...../..... Heure de l'accident : .....h.....

Lieu de l'accident : .....

Circonstances précises et détaillées le jour de l'accident : .....

.....

.....

.....

### Tiers en cause

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Nom et adresse de l'assurance : .....

Référence du sinistre : .....

Copie du PV de gendarmerie ou du constat à l'amiable : .....

Une **action judiciaire** a-t-elle été engagée ? oui  non

En application des dispositions combinées de l'ordonnance n056.76 du 7 janvier 1959 modifiée et de la loi N°85.677 du 5 juillet 1985, la Caisse des dépôts et consignations est subrogée dans les droits de la victime.

C'est pourquoi, lorsque la victime engage une action judiciaire contre le tiers responsable, elle doit appeler en déclaration de jugement commun la Caisse des dépôts et consignations, à peine de nullité du jugement fixant l'indemnité.

De même le règlement amiable pouvant intervenir entre le tiers et la victime ne peut être opposé à la Caisse des dépôts et consignations qu'autant que celle-ci a été invitée à y participer.

Si oui :

- Dénomination et adresse du tribunal : .....
- Coordonnées des différents avocats : .....
- Nom et adresse :
  - De votre avocat : .....
  - De l'avocat de la victime : .....

**Le rapport hiérarchique est lu et approuvé dans la totalité de ses déclarations.**

Fait à : ....., le ...../...../.....

Fait à : ....., le ...../...../.....

Signature de l'agent :

Nom et signature de l'autorité hiérarchique :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Caisse des Dépôts et consignations en qualité de responsable de traitement (ci-après désignée Caisse des Dépôts). Les données collectées ont pour finalité la gestion des retraites, des allocations et des prestations. Elles ne seront transmises qu'aux personnes habilitées de ou par la Caisse des Dépôts ou à des tiers légalement autorisés. Les informations recueillies qui seraient signalées avec un astérisque sont obligatoires pour permettre le traitement de votre dossier.

Conformément à la réglementation Informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant et d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que du droit de faire parvenir à la Caisse des Dépôts des directives spéciales relatives au sort de vos données après votre décès.

Pour exercer vos droits Informatique et libertés, vous pouvez vous adresser à [mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr](mailto:mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr) ou par écrit à l'adresse suivante ; Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 5, rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier votre identité et votre demande. Nous vous invitons à consulter notre Politique de protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante : <https://retraite-solidarite.caissedesdepots.fr/content/dcp>. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos Données à Caractère Personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse <http://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>.